

# **DÉTACHEUR DE CIMENT**

## **FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

1. **Fabricant:**  
**STÉ DUROL-FRANCE**  
25, Rue Nationale  
57800 FREYMING-MERLEBACH Tél. 04 72 22 15 00 - Fax. 04 78 90 84 43  
N° Tél d'urgence: 0 800 07 42 28  
Ste/organisme/ ORFILA TEL. 01 45 42 59 59
2. **Composition / Information sur les composants:**  
**Acide Sulfamique**  
\* Substances dangereuses représentatives:  
(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%)  
016-026-00-0 ACIDE SULFAMIQUE Concentration entre 50% et 100%.  
Symbole: Xi R: R: 36/38  
\*Autres substances apportant un danger.  
Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.  
\* Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger.  
Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.  
\* Autre substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.  
Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.
3. **Identification des dangers:**  
Ce produit n'es pas t classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.  
Risque d'effets irritants pour les yeux et pour la peau.
4. **Mesures de premiers soins:**  
D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente  
\* *En cas d'exposition par inhalation.*  
En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.  
Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.  
Ne rien faire absorber par la bouche.  
\* *En cas de projection ou de contact avec les yeux.*  
Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 10 minutes en maintenant les paupières écartés.  
Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.  
\* *En cas de projections ou de contact avec la peau.*  
Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.  
NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.  
\* *En cas d'ingestion.*  
Faire transférer immédiatement en milieu hospitalier, si possible par une ambulance médicalisée.  
Ne pas faire vomir, ne pas faire boire.
5. **Mesure de lutte contre l'incendie:**  
En cas d'incendie où est présent ce produit, il est conseillé d'utiliser plutôt des agents extincteurs secs.  
Ce produit est ininflammable et inexplusif.  
En raison de la toxicité des fumées émises lors de la décomposition thermique du produit, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoires autonomes.
6. **Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:**  
\* *Précautions individuelles:*  
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.  
Si les quantités répandues sont importantes, évacuer les personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.  
\* *Précautions pour la protection de l'environnement:*  
Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable,

terre, vermiculaire, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.  
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.  
Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).  
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.  
*\* Méthodes de nettoyage:*  
Nettoyer à grande eau après récupération du produit.  
Évacuer dans le réseau que lorsque le pH aura été ramené entre 2,5 et 8,5.

#### 7. Manipulation et stockage:

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

*\* Manipulation:*

Ne pas fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

*\* Équipements et procédures recommandés.*

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Éviter le contact du produit avec la peau et les yeux.

*\* Équipements et procédures interdits.*

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

*\* Stockage:*

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Stocker dans des sacs en papier doublé de matière plastique.

Il est possible de stocker les solutions aqueuses pendant quelques jours dans des récipients en matière plastique, en acier ébouillonné ou, pour les grandes capacités, en acier inoxydable.

#### 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

*\* Mesures d'ordre techniques.*

Les valeurs d'exposition selon INRS ND 1945-153-93 et ND 1962-155-94:

Substance de cette catégorie inconnue.

*\* Équipements de protection respiratoire:*

Éviter l'inhalation des poussières. Dans ce but, prévoir une aspiration aux postes de travail présentant ce risque.

*\* Protection des mains.*

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

*\* Protection des yeux et du visage.*

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Prévoir des douches de sécurité.

Prévoir des fontaines oculaires.

*\* Protection de la peau:*

Pour plus de détails voir 11 de la FDS - Informations toxicologiques ACISULFA, F

#### 9. Propriétés physiques et chimiques

Solubilité de la préparation dans l'eau: diluable.

Tension de vapeur à 50°C. des composants volatils: non concerné.

État physique: solide en granulés

Intervalle de PE: non concerné

Quand la mesure du PH est possible, sa valeur est: non précisée.

Température d'auto-inflammation: non précisée.

Température de décomposition: 209°C.

Intervalle de température de fusion: 205°C.

Température moyenne de distillation des solvants contenus: non précisée

*\* Autres données:*

Masse volumique à 25°C = 2.126 g/cm<sup>3</sup>

Tension de vapeur 0.78 Pa à 20°C.

PH d'une solution aqueuse à 20 g/l = 1

Solubilité dans l'eau: 17.6% en poids à 20°C.

#### 10. Stabilité et réactivité

Se décompose à partir de 209°C en dégageant un mélange d'oxydes d'azotes toxiques, d'azote et de vapeur d'eau.

A chaud provoque une hydrolyse exothermique avec formation de sulfate et bisulfate d'ammonium.

Les solutions aqueuses concentrées réagissant violemment avec les bases fortes anhydres ou en solutions concentrées.

La solution aqueuse d'acide sulfamique est moins corrosive que les acides courants. Toutefois, il est conseillé de ne pas l'utiliser au contact du zinc et de l'acier galvanisé en l'absence de système inhibiteur.

Réactions dangereuses avec les oxydants forts.

La préparation est stable aux conditions de manipulations et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

#### 11. Informations toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que:

En cas de contact cutané: le produit solide et les solutions diluées n'entraînent pas habituellement d'atteinte cutanée.

En cas d'ingestion: irritation des muqueuses digestives avec douleurs abdominales, nausées, vomissements dont le degré de gravité dépend de la concentration initiale du produit.

en cas de contact oculaire: irritation légère avec le produit solide, conjonctivite transitoire avec des solutions diluées (4%), une kératite avec des solutions concentrées.

\* Autres données:

#### 12. Informations écologiques

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Autres données:

#### 13. Considérations relatives à l'élimination

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Se conformer aux Règlements et Arrêtés Préfectoraux en vigueur.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescription locales, relatives à l'élimination, le concernant.

#### 14. Informations relatives au transport:

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

Désignation réglementaire: Acide sulfamique.

ADR/RID	CLASSE	CHIFFRE	CODE	IDENTIF	ETIQUETTE			
	8	16C	80	2967	8			
IMDG	PAGE	N°ONU	CLASSE	GROUPE	2°ETIQ	IDENT	N° GSMU	
	8229	2967	8	III		8-08	700	
IATA	N° ONU	CLASSE	2°ETIQ	GROUPE	PASSAGER	CARGO	CARGO	N

#### 15. Informations réglementaires

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite (Toutes préparations) 88/379/CEE et de ses adaptations.

\* Classement de la Préparation: IRRITANT

\* Contient du: 016-026-00-0 ACIDE SULFAMIQUE

\* Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R36/38 IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

S 26 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, LAVER IMMÉDIATEMENT ET ABONDAMMENT AVEC DE L'EAU ET CONSULTER UN SPÉCIALISTE.

S 28 APRES CONTACT AVEC LA PEAU, SE LAVER IMMÉDIATEMENT ET ABONDAMMENT AVEC ... (produits appropriés à indiquer par le fabricant)

S 2 CONSERVER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.@

\* Dispositions particulières:

#### 16 Autres informations.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense pas en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.